



Auberchicourt,  
Le 29 Avril 2024

-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

## ARRETE N° 2024/33

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et 2213-2,

Vu l'organisation de la fête du loup le Mercredi 8 Mai 2024 sur le site chaufour,

### A R R E T E

**Article 1 :** des panneaux pour personnes à mobilité réduite seront installés au niveau de la chapelle.

Le service technique aura la charge de poser les différents panneaux.

**Article 2 :** Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt,
- Service de communication de la Mairie

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,



Marie-Françoise LEROY.

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr



Auberchicourt,  
Le 29 Avril 2024

-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

## ARRETE N° 2024/31

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et 2213-2,

Vu l'organisation de la fête du loup le Mercredi 8 Mai 2024 sur le site chauffour,

### A R R E T E

**Article 1 :** le site du Chauffour sera réservé pour l'organisation de la fête du loup du 6 Mai 2024 dès 6 heures jusqu'au 9 Mai 2024 à 22 heures.

Pendant cette période, aucune personne ne pourra pénétrer sur ce site sauf les organisateurs de la fête et les membres du service technique.

**Article 2 :** Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt,
- Service de communication de la Mairie

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,



Marie-Françoise LEROY

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr



Auberchicourt,  
Le 29 Avril 2024

-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

## ARRETE N° 2024/32

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et 2213-2,

Vu l'organisation de la fête du loup le Mercredi 8 Mai 2024 sur le site chaufour,

### A R R E T E

**Article 1 :** Le stationnement dans la rue du Chaufour sera interdit le Mercredi 8 Mai 2024 de 6 heures jusqu'à 22 Heures.

Le service technique aura la charge de poser les différents panneaux.

**Article 2 :** Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt,
- Service de communication de la Mairie

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,  
Marie-Hélène LEROY.

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr